



La protection doit être une priorité nationale !

Depuis plusieurs années les professionnel·les intervenants dans le champ de la protection de l'enfance alertent sur leurs difficultés à exercer dans de bonnes conditions leurs missions. Malgré les lois de 2007 et 2016, le constat reste sans appel : dégradation des situations des enfants et de leurs familles, manque voir baisse de moyens accordés aux divers services qui interviennent directement auprès des familles (foyer, aide service social à l'enfance, association de prévention, la justice etc...), manque de structures. A ce triste constat, s'ajoute celui amer des professionnel·les qui sont épuisé·es, abusé·es et qui se sentent, trop souvent, non reconnu·es dans leur expertise.

Plusieurs mouvements ont eu lieu et se sont accentués depuis la mise en œuvre des Assises de la Protection de l'Enfance. Ainsi, que ce soit à Créteil, à Bobigny, à Lille ou à Angers, la Protection de l'Enfance souffre et s'exprime. Manifestations des professionnel·les déplorant le manque de moyens pour exercer leurs missions, des mineurs « non accompagnés » dénonçant la non prise en charge de leur situation, témoignages divers d'anciens enfants placés, lettre ouverte de magistrats... Les actions ne manquent pas pour alerter les pouvoirs publics dont la réponse se fait toujours aussi lente, imprécise, incertaine et sans réels moyens. Aujourd'hui la protection de l'enfance n'est plus perçue comme un investissement mais comme un coût. Pourtant elle devrait être une priorité nationale alors qu'au contraire l'Etat ne cesse de se désengager.

En effet, est-il possible qu'un Secrétariat d'Etat puisse prendre réellement en considération les besoins financiers et humains dont ont besoin les enfants, les familles et les professionnel·les quand dans le même temps, il est fait une saignée des budgets des collectivités départementales qui exercent la compétence de la Protection de l'Enfance ? Et donc de leurs services ? Comment peuvent-elles alors assurer une véritable mission de service public auprès de la population ?

Une des premières réponses apportée : en privatisant, externalisant, tirant les prix au plus bas pour les prises en charge, en innovant avec des partenaires par la mise en place par exemple de protocoles signés entre les départements et l'Education Nationale afin que les assistant·es sociaux·ales scolaires participent aux évaluations de protection de l'enfance.

Face à ce contexte dégradé et pour défendre cette mission publique essentielle qui concerne nos enfants et donc l'avenir de notre société, la CGT exige en urgence :

- les moyens humains et financiers à la hauteur des besoins du public et des enfants à protéger,
- la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la protection de l'enfance,
- l'augmentation des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. La CGT s'oppose à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social,
- l'abrogation du décret prévoyant l'évaluation des IP par les services de santé scolaire et social en faveur des élèves tant que des moyens humains à la hauteur des enjeux n'auront pas renforcé ces services.

